

**CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 26 MARS 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>
<p><b>Collège A – Enseignants :</b>            Augustin AYNES            Marie-Alice CHARDEAUX            Simon GILBERT            Anastasia ILIOPOULOU            Claire MARZO            Alexandre MAITROT DE LA MOTTE            Pierre de MONTALIVET            Gérard TEBOUL</p> <p><b>Collège B – Personnels BIATSS</b></p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p><b>Collège C – Doctorants</b></p> <p>Danielle ROJAS</p>		<p>Alain DESRAYAUD            Paul GROSSER            Nathalie PETERKA            Christine POMMEL</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 14h15 sous la présidence du Professeur Simon GILBERT.

### ***1. – Discussion du rapport d’auto-évaluation de MIL pour l’Hcéres***

Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE intervient au sujet des observations émises par les experts de l’UPEC sur le rapport d’auto-évaluation qui leur a été transmis par l’Equipe MIL. Ces observations sont globalement élogieuses, pour ce qui concerne la présentation du rapport et le bilan qu’il contient. Elles comportent également des critiques dont la prise en compte permettrait d’améliorer la rédaction finale du rapport. Dans cette perspective, il conviendrait, par exemple, de mettre en valeur la politique de parité mise en œuvre par l’Equipe MIL à travers l’élaboration des listes électorales, quand bien même cette politique n’a pas été officialisée dans les statuts de l’Equipe. Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE note par ailleurs qu’une partie des manifestations scientifiques comprises parmi les « faits marquants » de l’Equipe MIL n’ont pas donné lieu à une publication. Le Professeur Augustin AYNES confirme que les manifestations en question doivent bel et bien être considérées comme des « faits marquants ». Les Professeurs Simon GILBERT et Gérard TEBOUL insistent sur l’importance accordée par l’Hcéres à la valorisation des travaux scientifiques financés par les unités de recherche.

Au cours de la discussion, le Professeur Augustin AYNES suggère de mentionner dans la version finale du rapport l’organisation d’une manifestation sur le thème de l’intelligence artificielle, actuellement en préparation ; le Professeur Gérard TEBOUL souhaite que ce rapport annonce la coopération future de l’Equipe MIL et de la nouvelle unité de recherche sur des thématiques communes.

### ***2. – Financement de colloques à venir***

Le Professeur Simon GILBERT porte à la connaissance des membres du conseil un projet de colloque organisé par le Professeur Laurent GAMET, intitulé : « L’autonomie collective. Aspects de droit du travail comparé (France, Allemagne, Italie) ». Il précise qu’une publication des actes de ce colloque est prévue dans la revue Droit social.

**Le Conseil de laboratoire décide que l’Equipe MIL prendra en charge les frais d’organisation du colloque organisé par le Professeur Laurent GAMET, à hauteur de 1800 euros.**

Le Professeur Simon GILBERT porte à la connaissance des membres du conseil un projet de table-ronde organisée par le Professeur Bénédicte FRANÇOIS, sur le thème de la mobilité des sociétés dans l’Union européenne. Cette table-ronde donnera lieu à la venue d’un intervenant italien dans les locaux de la Faculté de Droit de l’UPEC.

**Le Conseil de laboratoire décide que l’Equipe MIL prendra en charge les frais de déplacement, d’hébergement et de restauration générés par cette table-ronde, à hauteur de 1500 euros.**

### ***3. – Désignation des juristes participant à la commission d’attribution des allocations doctorales***

Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE indique aux membres du conseil qu’une présélection des candidats issus de l’UFR de Droit à une allocation doctorale doit avoir lieu avant l’audition de ces candidats par le jury de l’Ecole Doctorale OMI.

Le Professeur Simon GILBERT précise que l’audition organisée par l’Ecole Doctorale se tiendra le 19 septembre 2018, mais que les dossiers de candidature doivent être transmis à l’Ecole Doctorale le 10 septembre au plus tard. Les candidats juristes doivent donc avoir été présélectionnés avant cette date.

Evoquant la composition du jury chargé d’auditionner les candidats juristes, le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE propose que le Professeur Simon GILBERT soit accompagné du Professeur Romain BOFFA ou, en cas d’indisponibilité, d’un autre Professeur de droit privé. A l’issue de la discussion, il est convenu que le Professeur Augustin AYNES sollicitera ses collègues de la section de droit privé pour compléter le jury de présélection.

#### *4. – Discussion relative aux choix de la période d'évaluation de MIL*

Le Professeur Simon GILBERT transmet au conseil les dates laissées au choix de l'Equipe MIL pour la visite de ses locaux par les experts de l'Hcéres. Il est convenu que **cette visite aura lieu au cours de la semaine du 11 au 16 mars 2019.**

#### *5. – Discussion relative à l'aide apportée aux doctorants (photocopies, institutionnalisation de comités à l'écoute des doctorants pour les conseiller à leur demande)*

Le Professeur Simon GILBERT donne la parole à Danielle ROJAS, qui attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés rencontrées par les doctorants dont le compte de photocopies a atteint le plafond fixé par le service de la communication. Le Professeur Gérard TEBOUL souhaite qu'une comptabilité mensuelle soit établie, dans ce domaine, pour chaque doctorant. Il rappelle que les frais de copies effectuées à partir des machines rattachées à l'Equipe de recherche relèvent de son budget. Le Professeur Simon GILBERT se déclare défavorable à la mise en place d'un plafond de copies pour les doctorants. Il préconise de surveiller l'usage des copieurs à partir des états des dépenses présentés à l'occasion des conseils de laboratoire ; il se réserve la possibilité de proposer des mesures plus précises dans l'hypothèse où des abus seraient constatés.

Danielle ROJAS propose aux membres du conseil de valider l'organisation d'ateliers doctoraux, dont la tenue permettrait aux doctorants qui le souhaitent de présenter une partie de leurs travaux devant un public d'étudiants et d'enseignants-chercheurs. Le Professeur Gérard TEBOUL estime que l'organisation de ce type d'ateliers relève de la compétence de l'Ecole Doctorale. Les Professeurs Augustin AYNES et Simon GILBERT se déclarent favorables à la proposition de Danielle ROJAS. **Un accord de principe est donné pour l'organisation d'ateliers doctoraux**, sous réserve d'une décision ultérieure qui en précisera les modalités.

#### *6. – Question diverses*

Sur la proposition de Johan MENICHETTI, le conseil de laboratoire confirme que **l'organisation des comités de suivi, dont l'avis est obligatoire pour une troisième année d'inscription en thèse, a été déléguée aux directeurs de recherche de l'Equipe MIL.**

Après épuisement des débats, la séance est levée à 15h15.

En Faculté, le 27 juin 2018